

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit avril deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSEES :** Catherine CELESTIN, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2011 – 077 : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTIONS PRESTATION DE SERVICE UNIQUE – ETABLISSEMENT D'ACCUEIL JEUNES ENFANTS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2010-108 approuvant le mode de gestion en régie du service petite enfance

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat doit signer deux conventions d'objectifs et de financement, une relative à l'accueil des enfants de 0 à 4 ans et l'autre pour les enfants de 4 à 6 ans, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour percevoir une aide appelée « prestation de service unique ».

Ces conventions ont pour objet de prendre en compte le besoin des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Monsieur le Président donne lecture des conventions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** les deux conventions d'objectifs et de financement avec la la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne,

**Autorise** Monsieur le Président à signer les deux conventions annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 mai 2011

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 10.05.2011  
Publié ou notifié  
Le : 02.05.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** 2011-077-CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONVENTIONS PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL JEUNES ENFANTS

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/05/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/05/2011

---

**Numéro de l'acte :** 2011-077 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20110502-2011-077-DE

---

**Date de décision :** 02/05/2011

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes